



Date de dépôt : 17 août 2022

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Helena Verissimo de Freitas, Diego Esteban, Léna Strasser, Salima Moyard, Romain de Sainte Marie, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Caroline Marti, Thomas Wenger, Pierre Bayenet, Jean Burgermeister, Olivier Baud, Youniss : Protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des établissements scolaires publics du canton

En date du 20 mai 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les produits menstruels (serviettes hygiéniques, tampons, etc.) permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire ;*
- que la non-satisfaction d'un tel besoin atteint directement à la dignité des personnes concernées, entrave leur pleine participation au sein de la société et peut aller jusqu'à mettre en péril leur santé ;*
- que la précarité menstruelle, soit les difficultés d'accès aux protections hygiéniques liées à un manque de ressources financières, touche de nombreuses personnes en Suisse ;*
- que la question de l'accès à des protections hygiéniques en quantité suffisante constitue un véritable problème de santé publique ;*
- que par ailleurs l'absence de protections hygiéniques en libre accès dans l'espace public engendre une « charge mentale » supplémentaire pour les femmes et participe directement de la stigmatisation liée aux règles ;*

- *que l'Etat ne peut ignorer cet état de fait ni se décharger entièrement sur les associations caritatives, et se doit dès lors d'être proactif et d'agir conformément au devoir d'exemplarité qui lui incombe,*

invite le Conseil d'Etat

- *à mettre à disposition des élèves, des protections périodiques gratuites dans les toilettes des établissements scolaires publics de Genève (enseignement primaire, secondaire I et II) ;*
- *à entreprendre au sein des établissements concernés une campagne d'information à l'attention des élèves ;*
- *à sensibiliser les acteurs privés à la question de l'accessibilité des protections périodiques.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En date du 8 octobre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat son rapport sur la motion 2582 (M 2582-B).

Comme annoncé dans ledit rapport, déposé le 1^{er} septembre 2021, afin d'éviter l'imposition d'un projet « *top-down* », le Conseil d'Etat a souhaité entamer une démarche participative pour la mise à disposition de protections périodiques, menée en étroite collaboration entre les directions d'école et les élèves. Les jeunes ont été à l'origine de nombreux projets pilotes, essentiellement au secondaire II, sur lesquels le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) s'est appuyé pour construire son dispositif. En effet, les zones d'incertitudes et les questions soulevées ayant été nombreuses, il s'agissait d'être à l'écoute des attentes du terrain avant de définir les principes généraux à mettre en œuvre à l'échelle de tous les établissements du canton.

Cette phase dédiée aux expériences pilotes était essentielle pour répondre aux besoins et attentes, en partant de ce qui avait été réalisé par les élèves, pour les élèves, et ainsi d'évaluer les besoins en fonction de la diversité des établissements scolaires et des jeunes. En outre, cette phase pilote a permis de donner du sens à la démarche et a contribué à ce que les personnes concernées se l'approprient, afin que le large déploiement prévu ce jour vienne s'ancrer logiquement dans le quotidien des établissements scolaires.

Mise à disposition de protections périodiques et accompagnement

Des protections périodiques seront mises à disposition gratuitement dans tous les établissements scolaires publics du canton au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023. Un accompagnement pédagogique et de prévention sera également déployé en parallèle. Rappelons en effet qu'il s'agit autant d'offrir une solution de dépannage que de briser le tabou des règles, de promouvoir l'égalité et de changer les représentations en ce domaine, ces éléments étant indissociables et s'inscrivant dans le vaste mouvement actuel de mobilisation et de revendications féministes.

Sur le plan matériel

Des protections périodiques seront disponibles gratuitement dans tous les établissements scolaires, en fonction du nombre d'élèves et de manière à assurer un dépannage estimé à 3 protections par élève/par mois. Toutes les protections seront de qualité biologique.

Cette mise à disposition s'effectuera selon les modalités qui suivent.

Des distributeurs « mixtes » serviettes et tampons seront installés dans tous les établissements du secondaire II, tandis que des distributeurs de serviettes uniquement seront installés au secondaire I, ainsi que dans les deux structures de l'office médico-pédagogique (OMP), en raison d'un public plus jeune et des risques liés au syndrome de choc toxique.

Concernant l'école primaire et plutôt que l'installation simple de distributeurs, c'est un dispositif individualisé qui a été privilégié, permettant de fournir aux jeunes élèves concernées un accès facilité aux protections et un accompagnement au plus proche de leurs besoins, dans un cadre sécurisant. En effet, l'apparition des règles étant rare avant l'âge de 12 ans, le fait d'aller chercher des protections périodiques à un distributeur pourrait être difficile à assumer à cet âge et par trop impersonnel. Dans ce sens, des serviettes hygiéniques seront distribuées à toutes les enseignantes et tous les enseignants des degrés 7P et 8P, qui disposeront des informations nécessaires leur permettant de répondre aux besoins exprimés par les élèves et de les aiguiller le cas échéant vers l'infirmière ou l'infirmier scolaire pour plus de conseil ou d'accompagnement, ce qui constitue un point fort de ce dispositif. En outre, la thématique des menstruations sera systématiquement abordée de la 4P à la 6P lors des cours de santé sexuelle et affective dispensés par le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ).

Des modalités identiques seront appliquées à l'OMP dans les écoles de pédagogie spécialisée (ECPS), là aussi afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des élèves. A noter que toutes les structures d'enseignement spécialisé intégrées dans des établissements de l'enseignement régulier bénéficieront de l'infrastructure de l'établissement d'accueil.

Afin d'en faciliter l'accès et la visibilité, un logo indiquant la disponibilité de produits menstruels figurera sur les lieux équipés dans les écoles (selon les lieux : toilettes, infirmeries, secrétariats, bureaux, etc.). A noter que ce logo a été choisi en commun avec la Ville de Genève et l'Université de Genève qui en feront le même usage.

Sur le plan de l'accompagnement pédagogique

Comme mentionné plus haut et outre la mise à disposition de matériel, l'enjeu porte aussi sur l'accompagnement permettant de briser le tabou autour des menstruations.

Durant cette phase pilote, des activités ont été menées dans de nombreux établissements scolaires, avec un point d'orgue durant la semaine de l'égalité autour du 8 mars 2022, comme des animations, tables rondes, jeux, conférences/débats, spectacle sur les menstruations et divers projets ayant mobilisé les élèves et le personnel autour de cette thématique, avec une belle dynamique et de riches échanges à la clé.

Ce volet d'actions est amené à se poursuivre et constitue un élément essentiel du dispositif. Pour soutenir les actions, des ressources pédagogiques adaptées à chaque public, issues en partie des expériences pilotes, seront mises à disposition du personnel des établissements scolaires par différents biais. Le site Internet ge.ch sera également alimenté par des informations utiles sur cette thématique, à destination de tous les publics.

Soucieux de l'intégrer dans une logique plus globale, le DIP rappelle que ce projet s'inscrit également dans le travail de prévention réalisé tout au long du parcours scolaire par le SSEJ, via les cours de santé sexuelle et affective et des entretiens de santé.

Enfin, les préoccupations environnementales et climatiques n'ont pas été oubliées dans les réflexions et une information sur les protections menstruelles réutilisables sera systématiquement dispensée aux élèves.

L'ensemble de ces actions et l'accompagnement prévu visent à répondre au besoin exprimé par les élèves en matière d'information, de libération de la parole et de soutien, afin que la thématique des menstruations ne soit progressivement plus un tabou et que l'école fournisse un cadre sécurisant, propice aux échanges et aux changements de représentations sur ce sujet.

Afin de poursuivre le développement de ces actions de manière cohérente et constructive, des collaborations avec le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), le Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève et l'Université de Genève se poursuivent également.

Pour conclure, une évaluation du fonctionnement de ce dispositif, sur le plan tant matériel et logistique que pédagogique, est prévue en fin d'année

scolaire 2022-2023, pour faire le point et procéder aux ajustements nécessaires le cas échéant.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA